

**Procédure de destruction d'un palmier infesté par
le Charançon Rouge du Palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*)**

Etape	Action	Objectif	Sécurité
1	Informier le SRPV de la date des travaux pour le confinement du palmier	Suivre le dossier	
2	Taille des palmes – Tailler assez loin du stipe afin de laisser sur le stipe les éventuels insectes (larves, nymphes, adultes) – Eviter le plus possible les vibrations	Réduction du volume et de la masse, isoler plus facilement les zones infestées (tête et base des palmes)	Attention, si la carie est importante, la tête du palmier est creuse
3	Traitement insecticide en pulvérisation du cœur et des bases des palmes jusqu'au point de ruissellement avec une spécialité autorisée pour l'usage arbres et arbustes d'ornement (bifenthrine ou lambda cyhalothrine) ET Confinement de la masse végétale par un bâchage du stipe – La bâche (de type non déchirable) doit envelopper toute la tête du palmier	Empêcher les adultes présents dans la colonie de s'envoler Isoler la colonie et maintenir les adultes volants en contact avec la matière active du traitement	Si le tronçonnage a lieu le même jour, attention aux gouttes d'insecticide qui peuvent être projetées par la tronçonneuse
4	Tronçonnage du stipe	Débiter la masse en parties manipulables	Attention, si la carie est importante, la tête du palmier est creuse
5	Confinement des tronçons – La bâche doit emmailloter la tête du palmier (l'utilisation de big-bag ou de film à palette semble être une solution pratique intéressante)	Isoler la colonie	
6	Nettoyage fin par balayage du chantier, de nombreux cocons peuvent tomber et rouler lors du tronçonnage	Limiter la dissémination du ravageur	
7	Transport des tronçons sur la zone de destruction –Le transport sera effectué le jour même, les tronçons seront emmaillotés un par un	Limiter la dissémination du ravageur	
8	Destruction par incinération ou broyage fin de la tête et des palmes du palmier	Destruction de la colonie en évitant la dissémination	
9	Information du SRPV de la date de destruction du palmier	Clore le dossier	

Rem. : les déchets de palmes constituent un risque important. Il faut observer attentivement la section de chaque palme, de nombreux cocons s'y logent souvent.

Service Régional de la Protection des Végétaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Antenne de Contrôle Phytosanitaire du Var
32, chemin Saint Lazare - 83400 HYERES –
Tél : 04.94.01.42.05
Fax : 04.94.01.42.06
Mel : srpv-hyeres.draf-paca@agriculture.gouv.fr

Mise à jour du 16/01/2008